



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Pithiviers  
Canton de Malesherbes

## Mairie de Montliard

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

L'an 2023, le 19 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 12/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/06/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. PEGUY Thierry

**Excusés ayant donné procuration** : M. DEJARDIN Mathieu à M. BEAUDEAU Didier, M. MONTIER Tanguy à Mme GUILLET Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

**Secrétaire de séance** : M. SINIC André

### D2023\_19 – Projet de rénovation de l'éclairage public

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer des lanternes à LED en remplacement de celles existantes afin de réaliser des économies d'énergie comme celle (Isora Pro de chez Thorn) installée au 4 Route des Huguets en tout début d'année.

A cet effet, il présente les devis :

- de l'entreprise Isi Elec (version 1) 3 898,00 € HT (10 à 55W et 2 à 36 W : Modèle Isora Pro de chez Thorn)
- de l'entreprise Isi Elec (version 2) 8 622,00 € HT (10 à 55W et 2 à 38 W : Modèle Thorn S de chez Thorn)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** le devis d'Isi Elec (version 1) qui s'élève à 3 898,00 € HT, mieux disant.
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à ces travaux.
- **sollicite une subvention** au SIERP la plus élevée possible.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/06/2023

Le Maire,

M. BEAUDEAU Didier

Le secrétaire de séance,

M. SINIC André